

membre du Collège et il n'a à payer que sa contribution annuelle.

C'est donc à partir de 1876 que le Collège des Médecins devient réellement la Corporation des Médecins de la Province et que son Bureau des Gouverneurs est vraiment le représentant de toute la profession médicale.

Le projet de loi de 1888, très élaboré, visait à régler toutes les questions intéressant notre profession, dont quelquesunes ont reçu une solution ultérieure, mais dont la plupart sont encore à l'ordre du jour; le tarif des honoraires, le code de déontologie professionnelle, le contrôle des remèdes brevetés, la suppression des charlatans, la reciprocité interprovinciale, le bureau central d'examinateurs, l'élection des gouverneurs par districts, etc. Ce projet de loi, qui visait à placer notre profession au rang qui lui convient, touchait à trop d'intérêts particuliers, pour qu'on ne lui fit pas une opposition vigoureuse; j'eus même le regret de voir, à la dernière minute, ceux même qui l'avaient approuvé, le délaisser. Aussi rencontra-t-il à la Législature une mort rapide et complète.

Heureusement, et vous le faites ressortir avec beaucoup d'à propos la loi de 1900, et celle là, vous avez contribué autant que moi à son succès, permettra au Collège d'obtenir, si le Bureau des Gouverneurs y travaille avec zèle et avec entente, la reconnaissance entière de ses droits. La loi de 1900, en effet, en abolissant le privilège des procurations, a mis fin à toute tentative de contrôle des élections.

La profession peut librement élire ses représentants, et les intérêts de chaque district de la province sont protégés. Aussi les médecins, enfin libres d'agir, organisent-ils la défense de leurs intérêts; ils se groupent, ils s'associent, ils prennent peu à peu conscience de leur mission. Nous sommes entrés dans la bonne voie, Messieurs; avant longtemps, grâce à vous, grâce aux associations des districts, grâce aux revues médicales, grâce aux congrès de langue française, la profession médicale fera reconnaître dans cette province l'autorité de son action et recevra le respect qui lui est dû. Ce qui nous a le plus manqué jusqu'à présent, c'est l'esprit de corps, l'émulation, la bonne entente. Nous y arrivons. Ceux qui ont lutté avec vous, jusqu'à présent, ont été à la peine; vous serez à l'honneur.

En 1880, la fondation de l'hôpital Notre-Dame était devenue nécessaire. La profession médicale avait besoin d'un hôpital où elle put exercer librement son action. Il y allait d'abord de l'intérêt des malades, à qui le progrès n'est jamais indifférent; il y allait surtout de l'efficacité de l'enseignement médical, qui avait besoin, pour s'affermir, d'agrandir son champ

d'action, et de donner aux élèves plus de liberté dans leurs études. J'ai consacré à cette fondation toute mon énergie et la plus grande partie de mon temps: j'ai eu le bonheur, pendant vingt-cinq ans, d'être aidé dans ma tâche par des médecins et des citoyens dévoués, généreux et désintéressés. Cet hôpital qui, jusqu'ici, a toujours prospéré, est un admirable exemple de ce qu'il est possible de faire parmi nous, avec nos seules ressources.

La création du Conseil d'Hygiène n'intéresse qu'indirectement le Bureau des Gouverneurs. Cependant, lorsque j'eus le bonheur, en 1886, à l'issue de la grande épidémie de variole, de convaincre le gouvernement provincial de la nécessité de ce Conseil, j'étais certain que l'influence médicale n'en serait pas diminuée dans la province. Ce Conseil a beaucoup contribué à faire connaître et respecter les lois, les règlements, les préceptes de l'hygiène. N'est-ce pas par l'hygiène que l'on démontre plus facilement au public la grandeur et la noblesse de nos préoccupations professionnelles, et l'application de l'hygiène n'est-elle pas, en soi, un enseignement? D'ailleurs, ce nouveau champ ouvert à l'énergie et au dévouement de notre profession n'est-il pas aussi une partie de notre patrimoine? Ne sommes-nous pas là, pour améliorer la santé et conserver la vie? Comment y arriver plus sûrement qu'en prévenant la maladie?

Tels sont, Messieurs, les faits les plus importants de ma carrière médicale, ceux sur lesquels se reportent le plus volontiers mes souvenirs. Si je me permets de vous les énumérer, c'est que vous avez, aujourd'hui, l'amabilité de m'en féliciter; c'est que surtout j'ai conscience, dans tout cela, d'avoir travailler avec courage et désintéressement à l'amélioration des lois organiques, qui régissent les médecins, et au progrès de l'enseignement médical qui les forme.

C'est en regardant en arrière qu'on s'aperçoit du chemin parcouru, des travaux accomplis. Ces transformations médicales, dont je viens de vous entretenir, ont bien coûté trente ans de peines et d'efforts. C'est à vous, maintenant, de continuer la tâche commencée d'assurer davantage encore les droits et le prestige de notre profession. C'est d'ailleurs ce que vous avez à cœur d'accomplir, je le savais; vous avez tenu à m'en donner l'assurance; je vous remercie profondément du plaisir que vous me causez.

Nous aurons encore d'ailleurs, l'occasion de travailler ensemble au bien général de la profession. La Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal, en m'appelant à son décanat, me fournit l'occasion de continuer à promouvoir le progrès de l'enseignement. J'ai, sur ce point, l'entier support de mes collègues de la Faculté, et des amis de l'institution. Nous ferons